



Commission canadienne de sûreté nucléaire Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2014

Août 2014



Commission canadienne de sûreté nucléaire
Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2014

© Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) 2014
ISSN 1927-2073

La reproduction d'extraits du présent document à des fins personnelles est autorisée à condition que la source soit indiquée en entier. Toutefois, sa reproduction en tout ou en partie à des fins commerciales ou de redistribution nécessite l'obtention préalable d'une autorisation écrite de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

*Also available in English under the title: Canadian Nuclear Safety Commission
Quarterly Financial Report For the Quarter Ended June 30, 2014*

Disponibilité du document

Les personnes intéressées peuvent consulter le document sur le site Web de la CCSN à suretenucleaire.gc.ca ou l'obtenir, en français ou en anglais, en communiquant avec la :

Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater
C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
CANADA

Téléphone : 613-995-5894 ou 1-800-668-5284 (Canada seulement)

Télécopieur : 613-995-5086

Courriel : info@cnsccsn.gc.ca

Site Web : suretenucleaire.gc.ca

Facebook : facebook.com/Commissioncanadiennesuretenucleaire

YouTube : youtube.com/ccsnccsn

Table des matières

1. Introduction.....	1
<i>1.1 Autorisations, mandat et activités de programme.....</i>	<i>1</i>
<i>1.2 Méthode de présentation du rapport</i>	<i>2</i>
<i>1.3 Structure financière de la CCSN.....</i>	<i>2</i>
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	3
<i>2.1 Analyse des autorisations.....</i>	<i>3</i>
<i>2.2 Analyse des dépenses</i>	<i>5</i>
3. Risques et incertitudes.....	7
4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes.....	7
5. Mise en œuvre du <i>Plan d'action économique 2012 (Budget 2012)</i>.....	7
6. Approbation des cadres supérieurs.....	8
Annexe.....	9
<i>État des autorisations (non vérifié)</i>	<i>9</i>
<i>Dépenses budgétaires ministérielle par article courant (non vérifiées).....</i>	<i>10</i>

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été établi par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et selon les modalités prescrites par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Il devrait être consulté parallèlement au *Budget principal des dépenses* et au *Budget supplémentaire des dépenses*. Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.1 Autorisations, mandat et activités de programme

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a été créée le 31 mai 2000, avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN). La CCSN est un établissement public et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

En tant qu'organisme de réglementation indépendant et tribunal administratif quasi judiciaire, la CCSN a compétence sur toutes les activités liées au secteur nucléaire et toutes les substances nucléaires au Canada. Selon le mandat que lui confère la LSRN, la CCSN doit :

- réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada afin de préserver la santé et la sûreté et de protéger l'environnement
- réglementer la production, la possession, l'utilisation et le transport des substances nucléaires ainsi que de l'équipement et des renseignements réglementés
- mettre en œuvre des mesures de contrôle international du développement, de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, y compris des mesures de non-prolifération des armes et des explosifs nucléaires
- diffuser de l'information scientifique, technique et réglementaire au sujet des activités de la CCSN et des effets que le développement, la production, la possession, le transport et l'utilisation des substances nucléaires peuvent avoir sur l'environnement et sur la santé et la sécurité des personnes

Pour s'acquitter de son mandat, la CCSN a établi quatre programmes : Cadre de réglementation, Autorisation, accréditation et homologation, Conformité et Services internes.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Budget principal des dépenses (Partie II)* fournissent plus de détails sur les autorisations, le mandat et les activités de programme de la CCSN.

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'*État des autorisations* joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la CCSN accordées par le Parlement et celles utilisées par la CCSN, en conformité avec le *Budget principal des dépenses* et le *Budget supplémentaire des dépenses* pour les exercices 2013-2014 et 2014-2015. Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées au moyen de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou au moyen de lois (sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées).

Lorsque le Parlement est dissous dans le but de tenir une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur en conseil, sous certaines conditions, à ordonner par décret l'établissement d'un mandat spécial en vue d'autoriser le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Ce mandat spécial est considéré comme un crédit inscrit dans l'exercice pour lequel il a été autorisé.

La CCSN applique la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus d'établissement des rapports ministériels sur le rendement. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont comptabilisées en fonction d'une méthode axée sur les dépenses.

1.3 Structure financière de la CCSN

La CCSN possède une structure lui permettant de recourir à divers mécanismes de financement pour réaliser son mandat. Une grande partie du financement de la CCSN provient d'autorisations budgétaires législatives et le reste, d'autorisations budgétaires votées.

Dans le Budget 2013, la CCSN a obtenu l'autorisation législative, en vertu du paragraphe 21(3) de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN)*, de dépenser au cours d'un exercice toutes les recettes qu'elle tire, au cours de l'exercice financier en cours ou précédent, de la conduite de ses activités. Les montants perçus des

droits réglementaires pour les permis et les demandes de permis sont facturés en conformité avec le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (RDRC)*. Cette autorisation de dépenser les recettes procure un régime de financement durable et opportun qui permet de gérer les changements rapides à la charge de travail associée à la surveillance réglementaire du secteur nucléaire canadien.

En plus de cette autorisation législative, la CCSN tire aussi son financement d'une autorisation budgétaire votée par le Parlement (crédit 1 – Dépenses de programme). Cette autorisation votée fournit des fonds pour les activités exemptes de droits en vertu du RDRC (c.-à-d. hôpitaux et universités), puisque ces entités se consacrent au bien public. De plus, la CCSN ne perçoit pas de droits pour les activités découlant de ses obligations qui ne présentent pas d'avantages directs pour des titulaires de permis identifiables, notamment des activités liées aux obligations internationales du Canada (y compris les activités de non-prolifération), aux responsabilités publiques (comme la gestion des situations d'urgence et les programmes d'information publique) ainsi qu'à la mise à jour de la LSRN et de ses règlements d'application.

Les contributions aux régimes des avantages sociaux des employés relèvent des autorisations budgétaires législatives.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section met en lumière les principaux éléments qui ont contribué à l'augmentation ou à la diminution nette des autorisations pour l'exercice, ainsi que les dépenses réelles pour le trimestre et le cumul de l'exercice pour la période se terminant le 30 juin 2014.

2.1 Analyse des autorisations

Comme l'indique le tableau suivant, les autorisations totales disponibles de la CCSN ont diminué de 1,6 million de dollars (à 126,1 millions de dollars), ou 1,3 %, à la fin du premier trimestre de 2014-2015, par rapport au même trimestre l'an dernier. Les autorisations n'incluent pas le montant associé au paiement de transition unique de 3,1 millions de dollars versé pour la mise en place du mode de paiement des salaires en arrrages par le gouvernement du Canada. La CCSN n'a pas encore reçu les autorisations pour ce montant.

Autorisations <i>(en milliers de dollars)</i>	2014–2015	2013–2014	Écart
Crédit 1 – Dépenses de programme	36 578	34 977	1 601
Contributions aux régimes d’avantages sociaux des employés	4 167	4 358	(191)
Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires	85 376	88 403	(3 027)
Dépenses budgétaires totales	126 121	127 738	(1 617)

Crédit 1 – Dépenses de programme et contributions aux régimes d’avantages sociaux des employés

Les autorisations totales ont augmenté de 1,4 million de dollars (à 40,7 millions de dollars), soit 3,6 %. Cette augmentation s’explique principalement par :

- une augmentation de 1,1 million de dollars découlant de l’achèvement du remboursement du prêt au fonds de la réserve de gestion du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) pour les améliorations apportées aux installations de l’immeuble Télésat de la CCSN
- une augmentation de 0,9 million de dollars liée à l’initiative horizontale du Guichet unique, qui s’inscrit dans la vision de la sécurité du périmètre et de la compétitivité économique, aussi appelée « Plan d’action par-delà la frontière »
- une diminution de 0,2 million de dollars pour la contribution aux régimes d’avantages sociaux
- une diminution de 0,2 million de dollars pour le transfert, à Services partagés Canada (SPC), de l’initiative portant sur les appareils technologiques en milieu de travail
- une diminution de 0,2 million de dollars pour le transfert de fonds au ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement concernant une mission d’un employé de la CCSN à l’étranger

Autorisation budgétaire législative – Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN

L’autorisation budgétaire législative de la CCSN pour les dépenses, en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN, se fonde sur les prévisions de dépenses annuelles de la CCSN au titre de l’exercice pour des activités assujetties à des droits de recouvrement des coûts. Les autorisations totales ont diminué de 3,0 millions de dollars (à 85,4 millions de dollars), soit 3,4 %, principalement en raison de la baisse des dépenses prévues à la suite de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 et à une baisse des projets spéciaux anticipés.

2.2 Analyse des dépenses

État des autorisations

Crédit 1 – Dépenses de programme

Les autorisations utilisées au cours du premier trimestre (T1) de 2014-2015 ont diminué de 2,2 millions de dollars (à 10,5 millions de dollars), ou 17,5 %. Cette baisse s'explique principalement par :

- une diminution des dépenses salariales en raison du paiement de l'accumulation d'un versement unique d'indemnités de départ volontaire au premier trimestre de 2013-2014
- une diminution des loyers attribuable aux dates où les paiements ont été effectués pour la location d'immeubles au T1 de 2014-2015, en comparaison avec le T1 de 2013-2014
- une diminution dans l'acquisition de matériel et d'outillage, en raison des dates de l'enregistrement des dépenses au T1 de 2014-2015, en comparaison avec le T1 de 2013-2014
- une augmentation des autres subventions et paiements, en raison d'un paiement de transition unique versé pour la mise en place du mode de paiement des salaires en arrérages par le gouvernement du Canada

Contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés

Les autorisations utilisées au cours du premier trimestre de 2014-2015, correspondant à des versements mensuels du montant établi dans le *Budget principal* des régimes d'avantages sociaux des employés, ont diminué de 0,1 million de dollars (à 1,0 million de dollars) ou 4,3 % en raison d'une diminution de l'autorisation de dépenser liée au personnel en vertu du crédit 1 – Dépenses de programme dans le *Budget principal* de 2014-2015.

Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN

Les autorisations utilisées au cours du premier trimestre de 2014-2015 ont diminué de 0,7 million de dollars (à 17,9 millions de dollars), ou 3,8 % principalement en raison d'une baisse des dépenses salariales découlant de la réduction de vingt équivalents temps plein (ETP) de 2013-2014 à 2014-2015 (attribuable à la fermeture de la centrale de Gentilly-2). Cette réduction a été partiellement compensée par une augmentation des frais de personnel en raison du passage à une autre échelle salariale. Ces autorisations n'incluent pas le montant découlant du paiement de transition unique versé pour la mise en place du mode de paiement des salaires en arrérages par le gouvernement du Canada, car la totalité du montant se trouve dans le crédit 1 – Dépenses de programme.

Dépenses budgétaires par article courant

Dépenses prévues

Les dépenses totales prévues pour l'exercice ont diminué de 1,6 million de dollars (à 126,1 millions de dollars), ou 1,3 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution des dépenses prévues pour l'exercice s'explique par :

- une diminution de 1,3 million de dollars en frais de personnel attribuable à une réduction du nombre prévu d'ETP découlant de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 (partiellement compensée par une augmentation des frais de personnel en raison du passage à une autre échelle salariale)
- une diminution de 1,6 million de dollars en frais de transport et de communications, principalement attribuable au fait que les frais de téléphonie sont maintenant payés par Services partagés Canada, et à un ajustement aux prévisions annuelles de 2013-2014
- une augmentation de 0,8 million de dollars en frais de location en raison d'augmentations des coûts des locaux et à une modification à la codification des droits de permis et de logiciel de maintenance
- une augmentation de 1,2 million de dollars en acquisition de matériel et d'outillage, en raison d'une diminution projetée des projets planifiés de la CCSN
- une diminution de 0,7 million de dollars dans les autres catégories de dépenses

Dépenses effectuées durant le trimestre

Les dépenses budgétaires réelles totales au cours du premier trimestre (T1) ont diminué de 3,0 millions de dollars (à 29,4 millions de dollars), ou 9,2 %. Cette diminution s'explique par :

- une diminution de 5,4 millions de dollars en frais de personnel attribuable à :
 - le paiement de 4,7 millions de dollars pour un versement unique d'indemnités de départ volontaire cumulées au T1 de 2013-2014
 - une diminution nette de 0,7 million de dollars du salaire de base
- une diminution de 0,4 million de dollars en frais de location, en raison des dates des paiements de location pour les immeubles au T1 de 2014-2015, par rapport au T1 de 2013-2014
- une diminution de 0,3 million de dollars pour l'acquisition de matériel et d'outillage, en raison des dates de l'enregistrement des dépenses au T1 de 2014-2015, en comparaison avec le T1 de 2013-2014
- une augmentation de 3,1 millions de dollars pour d'autres subventions et paiements, en raison du paiement de transition unique versé pour la mise en place du mode de paiement des salaires en arrérages par le gouvernement du Canada

3. Risques et incertitudes

La plupart des dépenses de la CCSN sont financées par les revenus qu'elle tire des droits qu'elle recouvre auprès de l'industrie. Cette autorisation de dépenser les recettes procure un régime de financement durable et opportun qui permet de gérer l'accroissement de la charge de travail liée à la surveillance réglementaire, mais elle pose néanmoins un risque financier en raison de l'évolution de l'industrie et des économies mondiales.

Au cours de la dernière année, la CCSN a rajusté ses plans afin de répondre adéquatement aux projections réduites du secteur nucléaire. En plus de la fermeture prévue de la centrale de Gentilly-2 d'Hydro-Québec, située à Bécancour, au Québec (annoncée le 28 décembre 2012) et des retards dans la réalisation de nouveaux projets de mines d'uranium, le gouvernement de l'Ontario a annoncé le 10 octobre 2013 qu'il n'investirait pas, pour l'avenir prévisible, dans de nouveaux réacteurs nucléaires à la centrale de Darlington, propriété d'Ontario Power Generation (OPG). Cette annonce ne pose pas de risque pour le plan financier de l'exercice en cours. Ses répercussions sur les plans futurs sont actuellement à l'étude dans le cadre de la planification des scénarios organisationnels et d'un exercice de planification stratégique de portée plus générale. Il y a aussi la remise à neuf de la centrale nucléaire de Darlington d'OPG qui fait l'objet d'une contestation judiciaire, mais la CCSN n'est pas un défendeur dans ce dossier.

En plus des éléments susmentionnés, le processus d'autorisation du projet de stockage de déchets radioactifs de faible et de moyenne activité dans des couches géologiques profondes proposé par OPG comporte des éléments d'incertitude. L'autorisation éventuelle du projet dépend de l'évaluation environnementale dirigée par une commission d'examen conjoint et de la décision du ministre de l'Environnement. Cette décision pourrait avoir un effet sur le plan financier pour l'exercice en cours.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Au cours du premier trimestre de 2014-2015, la CCSN a engagé des dépenses de 3,1 millions de dollars (sous l'article courant « autres subventions et paiements ») pour le paiement de transition unique en lien avec la mise en place du mode de paiement des salaires en arrérages par le gouvernement du Canada. Ces frais feront l'objet d'une gestion de trésorerie par la CCSN et sont entièrement remboursables par le Conseil du Trésor, s'il y a lieu.

5. Mise en œuvre du *Plan d'action économique 2012* (Budget 2012)

Cette section présente un aperçu des mesures d'économie annoncées dans le Budget 2012 qui sont mises en œuvre dans le but de recentrer le gouvernement et les programmes, de

faciliter les rapports des Canadiens et des entreprises avec leur gouvernement ainsi que de moderniser et de réduire les services administratifs.

À la fin de l'exercice 2013-2014, la CCSN a réalisé les économies de 1,3 million de dollars annoncées dans le Budget 2012. Elle a atteint cet objectif grâce à l'application de mesures d'efficience et à la réduction de programmes qui permettront d'orienter les ressources sur le mandat de base de la CCSN, de réduire ses activités lorsque les besoins diminuent, de transformer le fonctionnement interne de l'organisme de réglementation ainsi que de regrouper et de simplifier ses activités. Avec ces changements, la CCSN contribuera à l'excellence en matière de gestion et à la responsabilisation dans l'ensemble de la fonction publique fédérale.

En 2012-2013, soit la première année de la mise en œuvre de ce plan, la CCSN a réalisé des économies de 0,5 million de dollars. Les mesures proposées ont permis de réaliser des économies de 1,3 million de dollars à la fin de 2013-2014.

Dans le cadre du Budget 2012, la CCSN a aussi profité d'un financement progressif permanent de 7,6 millions de dollars, par l'intermédiaire du crédit 1 – Dépenses de programme, et de l'autorisation législative – Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés. Le financement progressif permettant de renouveler des fonds prenant fin a permis à la CCSN de couvrir les coûts liés à la délivrance de permis pour l'équipement réglementé et les substances nucléaires dans les établissements d'enseignement, les établissements médicaux et les ministères.

6. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Original signé par Daniel Schnob pour

Original signé par

Stéphane Cyr
Dirigeant principal des finances

Michael Binder
Président

Ottawa, Canada
Date : 25 août 2014

Annexe

État des autorisations (*non vérifié*)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2014–2015			Exercice 2013–2014		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programme	36 578	10 451	10 451	34 977	12 669	12 669
Autorisations législatives budgétaires						
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 167	1 042	1 042	4 358	1 089	1 089
Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	85 376	17 901	17 901	88 403	18 612	18 612
Autorisations budgétaires totales	126 121	29 394	29 394	127 738	32 370	32 370
Autorisations non budgétaires	-	-	-	-	-	-
Autorisations totales	126 121	29 394	29 394	127 738	32 370	32 370

De l'information supplémentaire est fournie dans le tableau ci-joint.

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses budgétaires ministérielle par article courant (*non vérifiées*)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2014–2015			Exercice 2013–2014		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015*	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014*	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :						
Personnel	89 507	21 647	21 647	90 792	27 089	27 089
Transport et communications	4 515	1 053	1 053	6 170	1 042	1 042
Information	1 191	211	211	1 148	218	218
Services professionnels et spéciaux	17 817	2 171	2 171	18 155	2 047	2 047
Location	4 475	839	839	3 721	1 159	1 159
Services de réparation et d'entretien	1 900	49	49	2 011	53	53
Services publics, fournitures et approvisionnements	982	91	91	1 212	104	104
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages		-	-	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	3 718	141	141	2 519	353	353
Paiements de transfert	2 000	83	83	1 848	248	248
Autres subventions et paiements	16	3 109	3 109	162	54	54
Emprunt – Investissements et avances	-	-	-	-	3	3
Dépenses budgétaires brutes totales	126 121	29 394	29 394	127 738	32 370	32 370
Dépenses budgétaires nettes totales	126 121	29 394	29 394	127 738	32 370	32 370

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.